



## TRI de Sète



**Identifiant du TRI** FRD\_TRI\_SETE  
**Région(s)** Languedoc-Roussillon  
**Département(s)** Hérault

### Liste des contributions des parties prenantes

<b>Conseil régional LR</b>	La région soutient le TRI de Sète, notamment au regard des enjeux économiques (et projets de développement portuaire) et ne propose pas de modifications.
<b>syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT)</b>	Avis favorable pour le TRI de Sète. Défavorable à l'idée d'un regroupement du TRI Sète avec Montpellier.
<b>Thau Agglo</b>	<p>Avis défavorable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les communes concernées par le TRI sont déjà largement traitées : plusieurs démarches de gestion globale du territoire sont engagées (SCOT, SAGE, schéma de mise en valeur du littoral) et couverture PPR ;</li> <li>- les politiques liées à l'environnement et à la gestion de l'eau sont déjà au cœur des politiques publiques portées par les élus ;</li> <li>- les élus craignent que la qualification en TRI pourrait générer de nouvelles contraintes ;</li> <li>- doute sur la pertinence de la méthode employée.</li> </ul>
<b>CCIR LR</b>	Souligne la nécessité de prendre en considération dans les étapes à venir, les impacts des risques d'inondations pour les activités économiques et l'activité touristique (augmentation de la population en saison et de l'activité économique)
<b>SPC Med Ouest</b>	Propose des précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées.
<b>CG 34</b>	Pas d'observations particulières sur le projet de TRI.
<b>Préfet 34</b>	N'émet pas de remarques particulières sur le projet de TRI.

### Position retenue par le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

Si ce territoire peut paraître relativement moins exposé que d'autres TRI, il est pertinent de le conserver dans la liste, sans modification de périmètre, notamment en raison des enjeux économiques.

**Il est décidé de apporter de modification le périmètre du TRI.**